



À L'ÉCOUTE

BULLETIN D'INFORMATION DES CONSEILS DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

DÉCEMBRE 2002 / VOL. 7, N° 4

CII SUR LE VIF



Quelques nouvelles de la commission infirmière régionale (CIR) du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Depuis sa création, en juin 2000, la CIR a fait beaucoup de chemin. Au cours de sa première année, les membres ont tenu six rencontres qui ont permis de mettre en place une structure de fonctionnement et de recevoir de l'information sur les dossiers traités par la régie régionale. Pour l'année 2002-2003, la CIR aura du pain sur la planche. Le PDG de

la régie, Louis-Phillippe Thibault, a demandé aux membres de donner leur avis sur divers dossiers dont : les services intégrés de réadaptation pour les patients atteints de maladies chroniques ; le plan d'action jeunesse du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ; le cadre régional de gestion d'un mécanisme d'accès aux ressources intermédiaires ; l'implantation d'un protocole de dépistage systématique de la violence conjugale ; les réseaux locaux de services intégrés pour les personnes âgées en perte d'autonomie. De son côté, la CIR souhaiterait traiter du rôle des infirmières dans les groupes de médecine de famille et de la planification de la main-d'œuvre. Renseignements : Danielle Poirier, présidente de la CIR ; tél. : (418) 545-5011, poste 5099.

PERSPECTIVES NATIONALES



Les infirmières ont toujours été très préoccupées par la bioéthique. Certaines s'impliquent dans des comités d'éthique clinique (CEC), qui ont pour mandat de conseiller les médecins et l'équipe soignante dans l'administration appropriée des soins en cas de désaccord. Le rapport d'enquête sur les activités des CEC, publié en 1999 par le MSSS, met en évidence l'importance de poursuivre les efforts pour promouvoir l'éthique dans les soins. Tout

d'abord, le nombre de CEC a pratiquement doublé en 10 ans, passant de 38 en 1989 à 74 en 1998. On les retrouve dans les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (24), les CHSLD (14), les centres de réadaptation (11), les centres affiliés universitaires (9), les instituts universitaires (4), les centres hospitaliers de soins psychiatriques (4), les centres de protection de la jeunesse (3), les centres hospitaliers universitaires (3) et les CLSC (2). Les CEC ont étudié des cas cliniques portant, entre autres, sur l'abstention et l'arrêt de traitement, l'ordonnance de non-réanimation, le consentement et l'acharnement thérapeutique. Aucun établissement n'est obligé de se doter d'un CEC, mais plusieurs professionnels estiment que ces comités favorisent la qualité des soins. Le rapport est disponible à l'adresse www.msss.gouv.qc.ca, section « Documentation ».

AU JOUR LE JOUR



Le MSSS a publié *Orientations ministérielles relatives à l'utilisation exceptionnelle des mesures de contrôle : contention, isolement et substances chimiques*. Le document précise la philosophie d'intervention et les règles éthiques, et énonce les principes directeurs sur lesquels les établissements devraient s'appuyer au moment d'utiliser l'une de ces mesures de contrôle. Il traite du consentement et des lois afférentes, dont la *Charte des droits et libertés de la personne* et la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Le respect

de la personne est la valeur fondamentale qui doit guider la décision de recourir à ces mesures. Les orientations ministérielles visent un recours minimal et exceptionnel, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité de la personne et celle d'autrui, et lorsque tous les autres moyens ont échoué. Elles préconisent également l'utilisation de mesures de remplacement efficaces. C'est pourquoi tous les établissements devraient élaborer des protocoles d'application dans ce sens. Disponible à l'adresse www.msss.gouv.qc.ca, section « Documentation ».

VUE SUR L'AGORA

Le 19 novembre, le ministre de la Santé et des Services sociaux, François Legault, a rendu public un plan de relance de la santé qui a fait réagir les éditorialistes. Pour remettre le réseau sur les rails, il faudrait y injecter immédiatement 1,8 milliard de dollars et, par la suite, augmenter le budget annuel de 5,2%. La province n'a plus les moyens de s'offrir un tel système de santé, et les Québécois devront faire des choix, affirme M. Legault. Certains croient que le ministre fait preuve de courage politique, alors que d'autres prétendent qu'il prépare la population à accepter une nouvelle hausse d'impôt. Qu'en pensez-vous?

POINT DE VUE

Les soins donnés par les infirmières praticiennes (*nurse practitioners*) sont-ils comparables aux soins médicaux? D'après une étude publiée dans le *British Medical Journal* (avril 2002), et dont les faits saillants ont été repris dans *L'Actualité médicale* (4 septembre 2002), il semble que oui. Les patients ont été plus satisfaits des soins donnés par les infirmières praticiennes que de ceux fournis par les médecins. Les infirmières consacraient plus de temps à chaque patient lors des consultations. Aucune différence sur l'état de santé des patients n'a été notée. Somme toute, la présence accrue des infirmières praticiennes augmenterait le taux de satisfaction des patients. Une étude qui tombe à point nommé, car le gouvernement veut que le nombre de groupes de médecine de famille passe de 100 à 300 d'ici 2005.

CII À L'ÉCOUTE, OIIQ

ISSN 1488-0156

Tél. : (514) 935-2505, poste 276

1 800 363-6048

Téléc. : (514) 935-1572



L'OIIQ...

... VOUS INFORME

qu'il y a du nouveau dans le programme d'immunisation du Québec (PIC). Depuis le 1^{er} novembre dernier, le vaccin conjugué contre le méningocoque de sérotype C est administré aux enfants âgés d'un an en même temps que le vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole et les oreillons. De plus, tel que le recommande le Comité d'immunisation, les enfants susceptibles de contracter des infections invasives à pneumocoque, entre autres ceux qui présentent les conditions cliniques particulières décrites dans le PIQ, seront vaccinés sous peu. On parle d'environ 22 500 enfants à risque âgés entre deux mois et cinq ans ; par la suite, tous ceux qui entreront dans cette cohorte, soit environ 4500 par année, recevront le vaccin.

... A LU

l'article intitulé *Les centres d'hébergement rappelés à l'ordre* paru dans *La Presse* (7 novembre 2002). Dans une lettre envoyée à tous les directeurs généraux, le ministre Legault écrit que les CHSLD doivent avoir un plan d'intervention pour chaque patient, qui comprend l'évaluation de ses besoins, les objectifs du plan de soins ainsi que la durée prévisible des soins. Le ministre réagit ainsi aux propos de la vérificatrice générale, Doris Paradis, qui a notamment levé le voile sur de graves lacunes relativement aux soins et aux services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie dans les CHSLD.

... A ÉCRIT

à la direction des affaires juridiques du MSSS pour souligner une irrégularité résultant de l'application de nouvelles dispositions de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. Il semble en effet que les infirmières travaillant dans un centre de réadaptation ou un centre jeunesse ne puissent être désignées par des professionnels pour siéger au conseil d'administration lorsqu'un CII est institué dans cet établissement. L'OIIQ a donc demandé une modification à la loi afin de corriger cette lacune.

... VOUS RECOMMANDE DE LIRE

le livre *Optimisez votre environnement de travail en soins infirmiers*, sous la direction de Chantal Viens, Mélanie Lavoie-Tremblay et Martine Mayrand Leclerc, paru aux Presses Inter Universitaires. Un chapitre complet s'adresse aux nouvelles infirmières et traite des obstacles qu'elles rencontrent en début de carrière ainsi que des éléments clés d'un programme d'intégration adapté aux besoins des débutantes.

le document *Projets spéciaux de vaccination contre l'influenza et le pneumocoque 2000-2001* de l'Institut national de santé publique du Québec. Il rend compte de l'évaluation des projets mis en œuvre à l'automne 1999 et qui ont, notamment, mené à des recommandations visant à améliorer la couverture vaccinale. Le document est disponible sur le site www.inspq.qc.ca, section « Documentation ».

... VOUS INVITE

à inscrire à votre agenda les dates du neuvième colloque des CII, qui se tiendra les 8 et 9 mai 2003, à l'hôtel Fairmont Le Reine Élisabeth de Montréal. Il sera notamment question des nombreux changements susceptibles d'avoir des effets sur le rôle des CII, par exemple la gouvernance des soins infirmiers et la nouvelle *Loi sur les infirmières et les infirmiers*. Le programme de l'événement sera expédié sous peu.

... VOUS SOUHAITE

de passer un heureux temps des fêtes en compagnie des personnes que vous aimez. Le temps passe si vite : à l'an prochain déjà !